



Bilan 2021 - 2022 **du Groupe Écologiste -** **Solidarité et Territoires**

1 an de combat pour la justice climatique et sociale



GROUPE ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT SOLIDARITÉ
& TERRITOIRES

Sommaire

- p3** **Edito de Guillaume Gontard, Président du groupe et Mélanie Vogel Vice-Présidente**
- p4** **Les moments forts législatifs l'année 2022- 2022**
- p6** **Les moments forts sur le terrain l'année 2021 - 2022**
- p8** **Nos propositions de loi**
- p10** **Journées parlementaires**
- p11** **Mission d'information : pour une méthanisation adossée à un changement de modèle agricole**
- p12** **Mission d'information : pour une sécurité sociale écologique**
- p13** **Mobilisé-e-s pour le développement de la filière chanvre**
- p14** **Bientraitance animale et respect de la faune sauvage**
- p15** **Guillaume Gontard, Sénateur de l'Isère**
- p16** **Mélanie Vogel, Sénatrice des Français-e-s de l'étranger**
- p17** **Sophie Taillé-Polian, Sénatrice du Val-de-Marne**
- p18** **Paul Toussaint Parigi, Sénateur de la Haute-Corse**
- p19** **Joel Labbé, Sénateur du Morbihan**
- p20** **Daniel Salmon, Sénateur d'Ille-et-Vilaine**
- p21** **Monique de Marco, Sénatrice de Gironde**
- p22** **Thomas Dossus, Sénateur du Rhône**
- p23** **Jacques Fernique, Sénateur du Bas-Rhin**
- p24** **Ronan Dantec, Sénateur de la Loire-Atlantique**
- p25** **Raymonde Poncet, Sénatrice du Rhône**
- p26** **Guy Benarroche, Sénateur des Bouches-du-Rhône**



Bientôt deux ans d'existence pour le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires au Sénat.

Avec Mélanie Vogel, sénatrice des Françaises et Français de l'étranger et vice-présidente du groupe nous sommes heureux de vous présenter ce point d'étape.

Ce retour de l'écologie politique dans la haute assemblée était vital pour la démocratie. Les écologistes implantés partout dans les territoires, des métropoles aux zones rurales en passant par les zones péri-urbaines montrent leur faculté à agir en proximité en apportant des réponses concrètes aux enjeux de notre temps.

Agir localement pour limiter et s'adapter au réchauffement climatique, apporter des solutions en termes de mobilités, permettre un accès pour toutes et tous à une alimentation saine et de qualité, favoriser l'émancipation de la jeunesse, défendre un maillage de services publics, inverser notre modèle de pensée pour enfin se tourner vers une sobriété heureuse et semer les graines d'une société bienveillante et accueillante, c'est le travail au quotidien des élu·es écologistes partout dans les territoires.

Le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, fort de ses 12 membres est la courroie de transmission entre cette action de terrain et la traduction législative.

Groupe d'opposition au Gouvernement comme à la majorité sénatoriale, nous sommes aussi et surtout un groupe de propositions.

En déclinant une vraie loi climat, chiffrée et détaillée, nous avons par exemple montré qu'il était non seulement possible d'atteindre une baisse de 55% des gaz à effet de serre d'ici 2030, mais que c'était aussi un formidable levier de création d'emplois et de justice sociale. A travers la mission d'information « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle » nous avons planté les jalons d'une société plus résiliente et protectrice.

Avec notre proposition de loi pour un service public de l'énergie, nous avons pointé l'importance de la planification pour un développement rapide et concerté des énergies renouvelables.

En matière de santé, que ce soit pendant la crise sanitaire, sur la situation désastreuse de l'hôpital public ou l'étendue des déserts médicaux, nous avons dénoncé une politique uniquement comptable qui s'est écartée de la notion de service public.

Au cours de cette année, marquée par les élections présidentielle et législatives, mais aussi par le retour de la guerre en Europe, nous n'avons eu de cesse de montrer combien la transition écologique était la condition de la paix sur notre continent et combien la consolidation d'une Europe unie et démocratique était la condition de la lutte contre la crise climatique.

La normalisation de l'extrême droite, le glissement des discours, la montée des populismes réactionnaires doit nous mobiliser. La défense sans concessions et sans relâche de la démocratie, de nos droits et libertés fondamentales contre l'extrême-droite ne doit jamais cesser d'être au cœur de notre action politique.

La récente constitution d'un groupe à l'Assemblée nationale, la démarche collective de la gauche et des écologistes nous ouvre de nouvelles perspectives de travail.

Avec nos collègues de l'Assemblée nationale et du Parlement européen, nous devons travailler main dans la main pour montrer que l'écologie est non seulement la solution, mais aussi notre unique chance de répondre à l'urgence du moment d'ouvrir une perspective heureuse et apaisée à l'alternative du chaos proposée par les partisans du statu quo et de l'autoritarisme.

Nous poursuivons dans cet esprit combatif et déterminé avec en œil de mire le renouvellement de 2023 et le renforcement de l'écologie au Sénat.

**Guillaume Gontard, Président du groupe
et
Mélanie Vogel, Vice-Présidente du groupe**

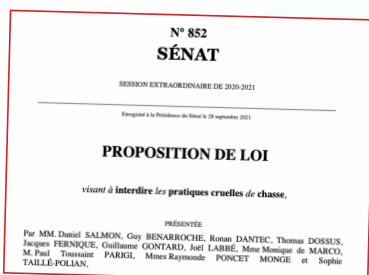


Temps forts législatif 2021-2022

Septembre 2021



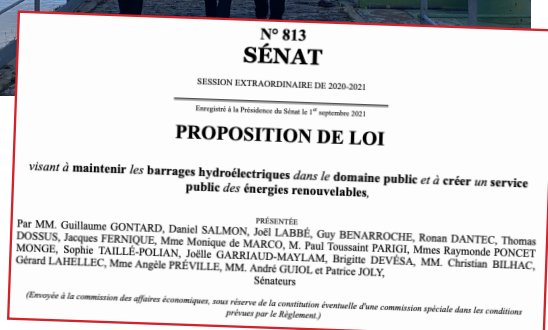
Défenseur du bien-être animal, le groupe écologiste se prononce en faveur d'un texte contre la maltraitance animale, tout en déplorant qu'il ne s'attaque pas à tous ses aspects. C'est pourquoi nous déposons deux propositions de loi, l'une pour interdire la corrida, l'autre pour interdire les pratiques cruelles de chasse.



Octobre 2021

Barrages hydroélectriques : non à l'ouverture de la concurrence

Après les autoroutes et les aéroports, la dilapidation des infrastructures publiques doit cesser : nous avons déposé une proposition de loi pour la conservation publique de nos barrages, et la création d'un véritable service public des énergies renouvelables pour planifier, réguler et amplifier leur déploiement dans notre pays.



Octobre 2021



Drame de Furiani : en hommage aux victimes, le groupe écologiste fait adopter une proposition de loi visant à geler les matchs le 5 mai



#PasDeMatchLe5Mai

Novembre 2021

Projet de loi finances 2022 :

Lors du projet de loi finances 2022, nous portons avec méthode un budget pour la justice climatique et sociale, un projet alternatif cohérent et chiffré. En proposant un impôt sur le revenu fortement progressif, un ISF climatique pour les plus aisés, des taxes pour les multinationales à hauteur de leurs richesses produites, ou encore une lutte volontariste contre l'évasion fiscale, nous dégageons plus de 80 milliards, redistribués aux plus précaires ou investis dans la transition écologique.



Temps forts sur le terrain 2021-2022

Énergie 

VISITE DU CENTRE DE CRISE DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE DE MONTROUGE



Le 20 avril, Mélanie Vogel, Raymonde Poncet Monge, Daniel Salmon et Guillaume Gontard ont visité le centre de crise l'Autorité de Sûreté Nucléaire à Montrouge. Nous réclamons depuis plusieurs mois un plan d'urgence pour la sûreté nucléaire. Nous demandons de renforcer la présence de l'autorité de sûreté nucléaire sur les sites nucléaires, le régime de déclaration des incidents, de doter le ministère de l'Ecologie du pouvoir de fermeture des centrales et de renforcer le contrôle parlementaire et la transparence sur ces sujets.



Asile et immigration

DÉPLACEMENT DANS LA ZONE D'ATTENTE DE L'AÉROPORT MARSEILLE-PROVENCE

Dans le cadre de la Mission d'Information sur la Question Migratoire au Sénat, Guy Benarroche a été amené à visiter plusieurs centres d'accueil en Europe.



Il a récemment exercé son droit d'inspection des gardes à vue, centres de rétention, zones d'attente et des établissements pénitentiaires, en visitant la zone d'attente de l'aéroport Marseille-Provence à Marignane. Selon lui, la politique migratoire européenne et française doit être repensée dans son ensemble, les procédures normales d'accueil de la France sont aberrantes et kafkaïennes.

VISITES DES AÉROGARES ET DE LA ZONE D'ATTENTE DE ROISSY CHARLES-DE-GAULLE

Le 8 juin, exerçant leur droit de contrôle parlementaire, Guillaume Gontard et Jacques Fernique ont visité les locaux de la Police aux frontières, accompagnés par l'association Anafé. Ici, la police procède à des contrôles, afin de détecter des situations irrégulières. Les personnes suspectes sont enfermées dans les zones de maintien, parfois jusqu'à 8h, dans des lieux mal adaptés, sans avoir accès aux toilettes. Nous déplorons la violation des droits qui s'y déroule, les contrôles, prétendument effectués sous un prétexte sécuritaire d'attaque terroriste, étant en réalité réalisés sous le prisme du risque migratoire.

VISITE DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE GRADIGNAN

Visite de Monique de Marco au centre pénitentiaire de Gradignan, pour hommes et femmes.



La surpopulation est actuellement de plus de 200% des capacités d'accueil. Plus de 120 matelas ont dû être ajoutés au sol dans des chambres de 9 m2 où logent 3 détenus. Cette situation empire avec un nombre croissant d'incarcérations. Le personnel est à effectif constant. Nous ne pouvons attendre la construction du nouveau bâtiment pour rénover et donner des conditions de vie dignes aux détenus, ainsi qu'un appui au personnel.





DÉPLACEMENT À CALAIS

Vendredi et samedi 1 et 2 avril, Guillaume Gontard et Raymonde Poncet Monge se sont rendus à Calais, où des centaines d'exilé-e-s tentent de rejoindre l'Angleterre. Ici, les expulsions ont lieu toutes les 36-48 h. La stratégie des autorités, la dissuasion, "la fabrique d'un environnement hostile". Bref, ajouter de la misère à la misère. Pourtant, aucune alternative n'est proposée. Pour seule aide, les personnes exilées peuvent compter sur la mobilisation dévouée des humanitaires que nous avons rencontrés. Ces derniers ne sont pas plus épargnés par la stratégie des autorités, et sont constamment "entravés dans leur action".

« La politique d'accueil des exilé-e-s n'existe pas ».

En conférence de presse, Guillaume Gontard et Raymonde Poncet Monge dressent le bilan de 2 jours de déplacement et des solutions pour une politique d'accueil respectueuse des droits fondamentaux.



Pour un autre modèle agricole...

En déplacement dans la Sarthe et en Bretagne, les sénateurs écologistes ont rencontré des agriculteurs-trices qui ont fait le choix d'un autre modèle agricole, moins intensif, plus respectueux de l'environnement et des animaux, en lien avec l'économie locale. Qu'ils soient en phase d'installation ou déjà bien installés, ces paysans sont accompagnés au quotidien par des acteurs engagés dans la transition agricole des territoires.



Visite de la ferme d'Aymeric, paysan sarthois en cours d'installation maraîchère en bio.

Avec d'autres fermes de sa commune, il est formé et accompagné dans sa démarche, notamment par Terre de liens, le GAB 72 et le CIAP 72.



Visite de la ferme de Frédéric, producteur de lait bio, et échanges avec les acteurs Solidarité Paysans et le réseau Civam (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) qui l'ont accompagné dans son installation.

Grâce à ce réseau d'acteurs, un autre élevage est possible, rémunérateur, respectueux des animaux et de l'environnement.



Visite de la ferme de Yannick, producteur de lait bio en polyculture. Son modèle associe l'élevage à la culture, en symbiose avec les producteurs du territoire

Visite de la ferme de Gwen, maraîcher bio. Ici, pas de pesticides, pas de serres chauffées, pas d'émission de CO2, une récupération optimisée de l'eau, et 6 emplois sur 0,5 hectare ! Pourtant, ces exploitations font partie des « grands oubliés de la PAC »



Journées Parlementaires Lyon – 7 et 8 octobre 2021



Les 7 et 8 octobre 2021, les sénatrices et sénateurs écologistes ont organisé leurs journées parlementaires à Lyon. Les élu-e-s écologistes au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Parlement Européen, ainsi que les élu-es locaux se sont rassemblé-e-s pour cette année particulière, marquée par les élections présidentielles.

Ouverture du Séminaire par Guillaume Gontard



Ateliers de travail

- PLF-PLFSS : pour un budget écologique et social
- Partage d'expérience entre collaboratrices et collaborateurs sur la question:
- « comment faire vivre le mandat de sénatrice & sénateur sur son territoire »



Visites de terrain en présence d'élu-e-s locaux.



Conférence de presse avec Yannick Jadot, Sandrine Rousseau, Delphine Batho et Eric Piolle : la campagne présidentielle est lancée à Lyon !

À l'occasion des journées parlementaires des sénatrices et sénateurs écologistes à Lyon, Yannick Jadot, vainqueur de la primaire des écologistes tient une conférence de presse pour « construire l'équipe de France de l'écologie. »

L'écologie au pouvoir : tables rondes entre les parlementaires et les élu-e-s locaux



- Comment prendre en compte les enjeux écologiques dans les budgets publics ?
- Revenu minimum / Revenu de solidarité : Comment généraliser les expérimentations ?
- Réduire la précarité énergétique des ménages malgré la hausse des prix ?
- Mieux réguler l'usage des pesticides à proximité des habitations
- Intégrer l'impératif d'égalité femmes/hommes dans les budgets publics "Citoyenneté écologique"
- Comment bâtir une tarification écologique des déchets socialement juste ?

Mission d'information

POUR UNE MÉTHANISATION ADOSSÉE À UN CHANGEMENT DE MODÈLE AGRICOLE

À l'initiative du groupe écologiste, a été mise en place une mission commune d'information sur la méthanisation. Daniel Salmon en a été nommé rapporteur et après 6 mois de travaux, les 23 sénateur-trice-s issu-e-s de l'ensemble des groupes politiques ont rendu un rapport dont le contenu, ainsi que les recommandations et les propositions reflétaient les équilibres politiques majoritaires du Sénat. Explications.

Si nous connaissions notre dépendance en matière énergétique, la guerre en Ukraine l'a encore davantage mise en évidence, mais a également révélé au grand public nos faiblesses en termes de souveraineté agricole.

Quelles solutions s'offrent à nous ? Perdurer dans les échanges mondialisés ou travailler à une vraie autosuffisance en interrogeant nos modèles agricoles et énergétiques ?

A la croisée de ces deux domaines, la méthanisation est un exemple intéressant des réflexions à mener. Inscription dans le court-termisme ou inscription dans une vision de moyen terme ?

Face à l'actualité brûlante que propose le Gouvernement ? Allègement des coûts de raccordement des installations de méthanisation, instauration des certificats de production de biogaz.

L'objectif est clair : augmenter coûte que coûte le volume de production global de biométhane en finançant de nouvelles unités de méthanisation.

Daniel Salmon

Rapporteur de la Mission d'information



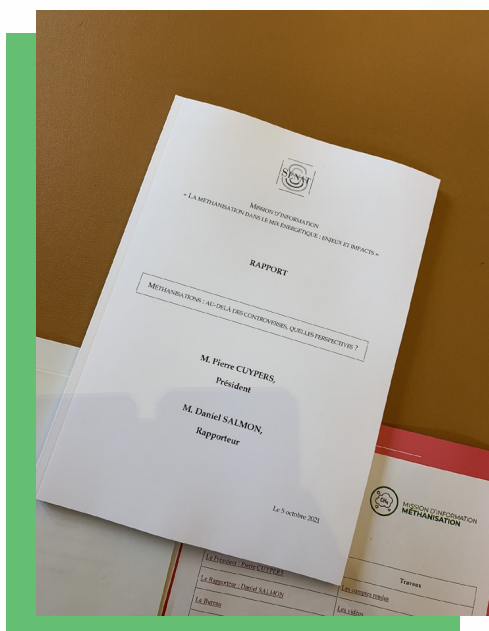
Ces nouvelles dispositions font écho à ce que la mission sénatoriale pointait dans son rapport : l'absence d'un cadre stratégique global.

Aujourd'hui ce sont de nombreuses filières agricoles qui vont pâtir du développement à marche forcée d'un modèle de méthanisation.

Les conséquences commencent à poindre : des projets de méthaniseurs surdimensionnés dans des exploitations qui dépendent d'intrants venant de l'étranger (engrais, tourteaux de soja et de tournesol), des besoins accrus en maïs toujours plus coûteux, mettant en difficulté les éleveur-se-s alors que certain-e-s agriculteur-trice-s l'utiliseront elleux pour alimenter un méthaniseur.

Il serait dangereux de céder aux sirènes de celles et ceux qui souhaitent faire abstraction des questions de biodiversité, de qualité de l'eau ou d'érosion des sols, au prétexte de produire plus dans l'instant présent.

Il faut au contraire s'inscrire dans le moyen et le long terme, et la méthanisation peut s'inscrire dans notre mix énergétique en tant que véritable source d'énergie renouvelable et durable à la seule condition de s'appuyer sur un projet de territoire et un modèle agricole vertueux, dans le cadre d'une vision globale. Il est urgent de s'emparer de ces questions et de faire évoluer les politiques agricoles et énergétiques avec pour objectif de vraies souverainetés et une réduction des consommations sans laquelle toute politique de transition énergétique est vaine.



Mission d'information



GROUPE ÉCOLOGISTE DU SÉNAT
SOLIDARITÉ & TERRITOIRES

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE ÉCOLOGIQUE



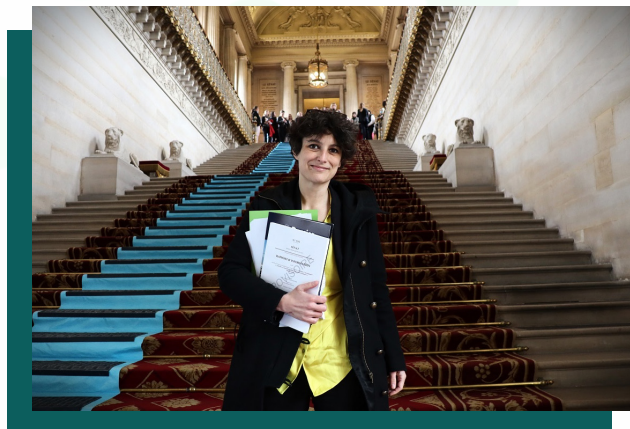
Afin de la préserver, il convient d'adapter la sécurité sociale aux défis de notre temps. La sécurité sociale pourra-t-elle protéger les individus des bouleversements environnementaux présents et futurs ? Quelle place peut prendre la Sécurité sociale dans la prévention et l'atténuation de ces risques ?

A l'initiative du Groupe GEST, ces interrogations ont présidé à la création de cette mission d'information sur le thème « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI^e siècle » dont Mélanie Vogel a été nommée rapportrice. Le travail de la mission d'information a débouché sur le vote de son rapport malgré l'abstention de la droite sénatoriale. Les constats figurant dans ce rapport sont une base de réflexion solide afin de changer de paradigme : **la défense de l'environnement et de la santé humaine ne peuvent plus être considérés séparément.**

Adossé à la croissance et à un modèle productiviste, le financement de la sécurité sociale n'est pas soutenable et source d'externalités négatives. Les auditions ont permis de mettre en évidence le fait que la crise écologique fait planer le risque d'un ralentissement de la croissance économique. Cette même croissance, en raison de ses effets négatifs, accroît les dépenses de la Sécurité Sociale. Il faut donc découpler financement de la Sécurité sociale et croissance économique. Son déficit est évalué à plus de 33 milliards d'euros en 2021. Or, la crise environnementale va faire exploser les coûts liés à la santé : 3 milliards d'euros par an minimum pour la pollution atmosphérique ; 19 milliards d'euros par an pour la pollution de l'air intérieur ; 57 milliards d'euros par an pour le bruit...

Mélanie Vogel

Rapportrice de la Mission d'information



© Marius Matty / Reporterre

Il nous faut passer d'une logique curative à préventive. D'après l'OCDE, les dépenses de santé consacrées en France à la prévention se situeraient aux alentours de 2%. Des politiques de prévention permettent aux individus de vivre plus longtemps en bonne santé et sont à terme très largement bénéfiques pour les comptes sociaux. Des politiques publiques de protection de l'environnement dans tous les domaines sont nécessaires pour protéger la santé humaine.

L'alimentation doit également être un pilier de la politique de santé et de prévention. Il est apparu très clairement que les effets d'une alimentation de mauvaise qualité sont conséquents sur la santé. Les banques alimentaires regroupées ont partagé un constat alarmant sur la précarité alimentaire : ce sont plus de 8 millions de personnes en France qui sont en situation d'insécurité alimentaire, et plus de 5,5 millions de bénéficiaires réguliers de l'aide alimentaire, une situation que la crise climatique menace d'aggraver.

Les auditions n'ont fait que souligner l'absence totale de préparation des pouvoirs publics aux bouleversements environnementaux à venir. Cela n'est pas le fruit du hasard mais le résultat du déni politique de la réalité des effets du changement climatique. La mission présente 48 propositions pour construire la sécurité sociale dont notre société a besoin. Deux mesures importantes sont présentées dans le rapport mais ne figurent pas en tant que recommandation : la construction d'une sixième branche pour couvrir les risques environnementaux et la mise en place d'une allocation alimentaire universelle.



© Marius Matty / Reporterre

MOBILISÉ·E·S POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE CHANVRE

La France est la championne européenne de production de chanvre. Cette plante utilisée par nos ancêtres est cultivée sur 20 000 hectares français. Bien que premier producteur du continent, nous estimons que le développement du chanvre industriel doit rentrer dans les objectifs de notre Gouvernement. L'industrie du chanvre, si elle était accompagnée, pourrait être un excellent outil pour réussir notre transition écologique, et pourrait engendrer des bienfaits économiques considérables.

En mai 2022, le groupe Ecologiste - Solidarité et Territoire a organisé un colloque avec les principaux acteur·trice·s de l'industrie du chanvre pour discuter des débouchés et des perspectives. Plusieurs centaines de participant·es se sont réuni·es pour l'évènement.



Cette plante extraordinaire a de nombreux usages. En plus de capter d'importantes quantités de dioxyde de carbone, de consommer très peu d'eau et de conserver les sols, elle peut être transformée en différents matériaux : béton isolant, plastique biodégradable, fibre textile à faible coût en eau. Ces activités durables sont déployables dans tous les territoires. Le chanvre est ainsi une des clefs de la transition écologique ; en s'inscrivant dans un cycle de rotation des cultures, son développement peut devenir un vrai complément pour le secteur agricole.

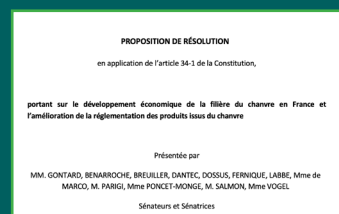
C'est aussi le développement de la filière du cannabidiol (CBD) qui doit être enfin autorisé. Le marché du CBD est en rapide expansion aujourd'hui, mais la production française est entravée par le flou juridique persistant autour du produit. Le Gouvernement, frileux vis à vis du développement de la filière, contribue à la situation, avec en dernière date l'interdiction par l'exécutif, le 30 décembre 2021, de la vente de la fleur et de la feuille de CBD. Suspendu par le Conseil d'État, cet arrêté ne répond toujours pas aux injonctions du jugement de la Cour de justice de l'Union Européenne intervenue en 2020. Cette décision témoigne de la confusion faite entre le chanvre cultivé en France et le cannabis. Le CBD, issu du chanvre que nous cultivons, est inoffensif, ne génère pas d'addiction ni de dégâts sur l'organisme lors de sa consommation ; il a une concentration extrêmement faible en tétrahydrocannabinol (THC) ce qui ne lui confère pas d'effets psychotropes.

Les sénateurs et sénatrices écologistes se sont donc mobilisé·e·s en faveur de la légalisation de la production et de la consommation de CBD français. À la suite de l'interdiction de décembre 2020 susmentionnée, **Daniel Salmon** a questionné le ministre

des Solidarités et de la Santé, **Olivier Véran**, sur la raison de cette décision. La réponse fut emblématique de l'obscurantisme du Gouvernement : « Le CBD est un peu « borderline », si vous me permettez l'expression. ». Mais le développement de la filière CBD pourrait également générer 20 000 emplois, en plus de dégager un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. En effet, près de 7 millions de consommateurs achètent déjà des produits à base de CBD auprès de quelques 2 000 détaillants. Mais la filière française, du fait d'une législation floue, accumule beaucoup de retard sur ses voisines européennes. Faute de produire du CBD, nous importons celui de nos voisins !

À l'initiative du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires, un débat a été organisé au Sénat en février 2022 pour interpellier, encore une fois, le Gouvernement sur sa position ambiguë. Si le Gouvernement a poursuivi dans son entêtement, nous avons eu le plaisir de constater la nature transpartisane et quasi-unanime du soutien parlementaire à la légalisation du CBD. À droite et à gauche de l'hémicycle, c'est une même incompréhension qui s'observe vis à vis des normes en vigueur.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires continue donc son combat, avec une proposition de résolution prochaine invitant le Gouvernement à développer le secteur économique du chanvre, et à améliorer la réglementation en place sur l'ensemble des produits issus du chanvre. Cette proposition permettrait de donner un cap clair à une industrie qui est plongée dans le flou depuis trop longtemps, et qui, par son développement, donnerait un véritable coup de pouce à l'économie et au commerce français.



BIENTRAITANCE ANIMALE ET RESPECT DE LA FAUNE SAUVAGE

PARTICIPATION À UNE MISSION DE CONTRÔLE SUR LA SÉCURISATION DE LA CHASSE

Le Sénat a lancé en décembre 2021 une mission de contrôle sur la sécurisation de la chasse, suite à la pétition du collectif « Un jour un chasseur » qui a atteint plus de 100 000 signatures.

Parce que la sécurité des usagers des espaces naturels ne peut plus être bradée au nom d'une certaine liberté de la chasse, le statu quo n'est plus possible. Sans bien sûr lancer le discrédit sur l'ensemble du monde de la chasse, il s'agit de trouver rapidement des modalités pour sécuriser cette pratique.

En ce sens, plusieurs points sont à réinterroger : jours sans chasse, formation des chasseurs, puissance des armes, régulation du grand gibier...

Daniel Salmon a participé à cette mission et a eu à cœur de défendre nos positions pour un encadrement stricte de la chasse, pour une formation exigeante et continue, pour une évolution des techniques de chasse, et pour un vrai partage des espaces naturels et forestiers, dans le respect de chacune et de chacun.

Suite à de nombreuses auditions et déplacements sur le terrain, les conclusions et recommandations du rapport sont maintenant attendues pour septembre 2022.



PROTECTION ET BIEN-ÊTRE ANIMAL : UNE TRANSITION À MENER

La question de l'éthique animal et de la préservation du vivant, sont des enjeux majeurs pour mener à bien la transition écologique.

A travers plusieurs textes de loi, nous avons eu l'occasion de défendre la vision des écologistes sur ces sujets, notamment sur la protection et la bientraitance animale.

Une proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale a été examinée en septembre 2021. Un texte contenant des avancées importantes pour mieux protéger les animaux de la violence et de l'abandon, et mettre fin à des pratiques qui ne sont plus acceptables d'un point de vue éthique.

S'il laisse de côté des questions majeures comme les pratiques de chasse cruelle, la corrida et l'élevage intensif, il apporte une première série de mesures, attendues par nos concitoyen.n.e.s et permettant de rehausser notre cadre législatif régissant la

protection des animaux en France, en proposant des avancées sur :

- l'amélioration des conditions de détention des animaux de compagnie et des équidés,
- le renforcement des sanctions dans la lutte contre la maltraitance des animaux domestiques
- ou encore l'arrêt de la maltraitance d'espèces sauvages utilisées à des fins commerciales.

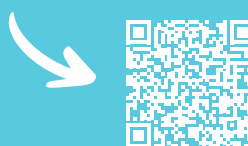
Beaucoup reste à faire, notamment sur un autre aspect fondamental de la souffrance animale : l'élevage industriel. Car lutter contre la souffrance animale passe par un changement des conditions d'élevage, au sein d'un autre modèle agricole. C'était l'objet de la proposition de loi que nous avons déposée en 2021 « Pour un élevage éthique, juste socialement et soucieux du bien-être animal » afin d'évoluer rapidement vers un élevage de proximité, plus durable, sain, respectueux de l'environnement, des consommateurs ainsi que des animaux.

Sur ces questions autour du bien-être animal le groupe écologiste a également déposé cette année deux propositions de loi :

Une proposition de loi pour interdire la corrida, et une autre visant à interdire les pratiques cruelles de chasse (chasse à courre et vénerie sous terre).

Des mesures massivement soutenues par les français.e.s, permettant ainsi de pallier en quelques sortes leur absence du texte sur la maltraitance animale, incomplet sur ces sujets.

Avec le groupe écologiste, nous continuerons dans les textes à venir à lutter contre la maltraitance animale, toute la maltraitance.



Daniel Salmon lors d'une manifestation pour le bien être animal



Nos propositions de loi

OUI AU SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, NON À L'OUVERTURE DE LA CONCURRENCE DES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES

Alors que le mouvement de libéralisation, piloté depuis Bruxelles, emporte désormais le secteur de l'énergie, nous avons déposé une loi pour conserver les barrages hydroélectriques dans le domaine public.

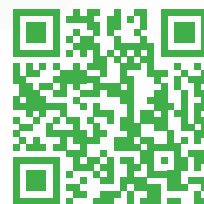
Après le démantèlement d'EDF et le projet Hercule, ce sont 150 barrages hydroélectriques qui seront soumis à une obligation de mise en concurrence, leur contrat de concession arrivant à terme. C'est pourquoi nous avons proposé, sans déroger au droit européen, la mise en place d'une quasi-régie, qui permet à la puissance publique de garder la pleine maîtrise des barrages hydroélectriques et de la ressource en eau.

La privatisation des énergies renouvelables est résolument incompatible avec la planification écologique. Cette loi, déposée en septembre dernier, a trouvé un écho dans le programme présidentiel de Yannick Jadot et, quelques mois plus tard, dans celui de la NUPES. Pour la transition écologique, des objectifs concertés, chiffrés, pilotables sont nécessaires ; autant de paramètres étrangers à une gestion privée dont la raison reste la maximisation du profit.

Aussi, l'absence de visibilité entraîne des retards des travaux de sécurisation et d'investissement. Elle pénalise tant les acteur-trice-s économiques, les salarié-e-s, que les populations. Nous avons demandé des garanties claires au gouvernement sur sa réelle volonté de ne pas mettre en concurrence les barrages.

Cette proposition de loi prévoit par ailleurs "la création d'un service public des énergies renouvelables pour amplifier notre transition énergétique, planifier et réguler le déploiement des énergies renouvelables dans notre pays, accompagner les acteur-trice-s privé-e-s, structurer les filières industrielles et organiser la solidarité nationale permettant d'assurer un tarif unique de l'électricité partout en France. Il y a urgence" pour Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère.

Au regard des enjeux écologiques, de souveraineté et de sécurité, cette loi est la seule disposition crédible et efficace pour sauver nos barrages. Elle défend une régulation publique de la transition énergétique, pour un pilotage harmonieux des énergies renouvelables dans nos territoires. Alors que le gouvernement s'apprête à renationaliser EDF, nous regrettons que ce combat mené de longue date par les écologistes trouve seulement un écho face à une menace de pénurie énergétique inédite.



ÉNERGIE NUCLÉAIRE : LES PARLEMENTAIRES ÉCOLOGISTES DEMANDENT UN PLAN D'URGENCE POUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Alors que le Président de la République s'apprête à annoncer le rachat par EDF de l'activité nucléaire de General Electric, **le parc nucléaire français accuse de graves dysfonctionnements.** En décembre dernier, 17 réacteurs nucléaires étaient arrêtés et le chantier de l'EPR de Flamanville accusait un nouveau retard et un coût désormais porté à 19 milliards. Au-delà des problèmes de sûreté inhérents à cette technologie, plusieurs facteurs sont en cause, allant du vieillissement à une perte de compétences généralisée de la filière.

L'ensemble de ces facteurs doit questionner. La décision précipitée d'un nouveau programme de construction d'EPR doit être suspendue et un état des lieux sur la sûreté et sur le financement doit être réalisé.

Sans préjuger de l'effectivité de ces constructions, nous devons composer encore plusieurs décennies avec cette énergie : " Qu'on soit pour ou contre le nucléaire, nous devons en assurer la sûreté", Daniel Salmon, sénateur d'Ille-et-Vilaine. C'est pourquoi le groupe écologiste appelle à prendre immédiatement des mesures pour renforcer la sûreté du parc nucléaire actuel.

A l'issue d'un travail de fond mené de concert avec de nombreux-ses acteur-trice-s de terrain et de tous horizons (lanceur-se-s d'alerte de Tricastin, experts indépendants, professionnels du secteur, associations etc), le groupe Écologiste-Solidarité et Territoires dépose **une proposition de loi pour renforcer la sûreté du nucléaire, la transparence financière et le contrôle parlementaire :**

- Nous demandons la présence permanente de l'Autorité

de **Sûreté nucléaire (ASN)** sur chaque centrale et un suivi de l'application de ses prescriptions. Cette mesure vise à sortir d'un système déclaratif où seuls les incidents déclarés par EDF sont connus et traités par l'ASN.

- Nous demandons le **renforcement de la transparence financière et du contrôle parlementaire** : " en matière nucléaire, les choix d'aujourd'hui sont les coûts de demain", **Emilie Cariou, députée de la Meuse**
- Nous demandons la **réouverture de l'ensemble des pistes de gestion des déchets radioactifs** (enfouissement géologique profond, stockage en sub-surface et transmutation) en expertisant particulièrement la sûreté et le financement, avant de s'engager dans le choix irréversible du stockage géologique profond. De la même manière, nous demandons l'évolution de la doctrine sur les "matières radioactives" que l'industrie du nucléaire stocke en vue d'une hypothétique valorisation et qui représentent de nombreux déchets en devenir.



LE REVENU MINIMUM GARANTI : UN REMPART POUR LES PLUS PAUVRES

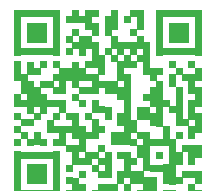
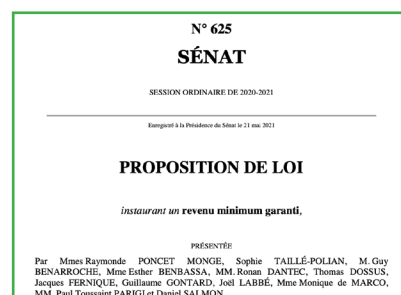
En France, 9,3 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2020, soit 400 000 de plus qu'en 2017. Déjà très fortement impactées par la crise Covid, les personnes les plus pauvres subissent désormais de plein fouet la hausse des prix qui grève leur pouvoir d'achat. Alors que la situation est particulièrement critique, les dispositifs d'aides sociales, parmi lesquels les minima sociaux, permettent toutefois à 5 millions de personnes de sortir de ces situations de pauvretés, réduisant ainsi le taux de pauvreté de 22 à 14,5 % de la population française. N'en déplaise à certains, le système de protection sociale français fonctionne.

Parmi l'ensemble de ces personnes, 3,85 millions en 2021 dépendent du RSA pour (sur)vivre, alors qu'environ 30% des ménages y ayant droit n'y ont pas recours et que les jeunes adultes de 18 à 25 ans en sont exclus. Au problème du non-recours entourant le RSA et les minima sociaux, s'ajoute, pour toutes ces personnes, le stigmate social de l'assistanat et l'idée selon laquelle les allocataires vivraient confortablement de leurs revenus. Pourtant, le RSA est soumis à des contrôles et des contreparties qui se révèlent le plus souvent intrusives et humiliantes pour les allocataires. Et jamais, l'octroi d'un revenu n'a remplacé le rêve d'un accès à l'emploi qui reste très largement perçu comme un vecteur d'insertion sociale comme l'ont montré les sociologues François Dubet et Antoine Vérétout ou encore l'économiste Esther Duflot.

C'est fort de ce constat que le groupe écologiste a déposé une proposition de loi pour l'instauration d'un revenu minimum garanti, à partir des travaux et propositions effectués par le Collectif Alerte composé notamment de la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart-Monde ou encore de

la Cimade. Versé sans contreparties obligatoires et de façon automatique, d'un montant suffisant pour atteindre le seuil de pauvreté, soutenu par un accompagnement social des allocataires, accessible aux jeunes dès 18 ans et aux personnes étrangères, le revenu minimum garanti est un rempart contre la précarité, **une assise assurée à toutes les personnes, sur justification de ressources, qui ont sombré dans la pauvreté.**

Il n'est plus acceptable que les minima sociaux soient accompagnés de pratiques administratives relevant plus directement de la stigmatisation et de la traque aux personnes pauvres, systématiquement perçues comme des fraudeurs potentiels. Il n'est pas acceptable **non plus** que ces minima soient maintenus si bas, ne permettant le plus souvent pas d'atteindre le seuil de pauvreté. Enfin, il est n'est plus acceptable que notre système social se satisfasse d'un taux de non-recours aussi élevé et de l'exclusion programmée de certaines populations parmi les plus précaires (notamment les personnes étrangères) de la plupart des aides sociales. Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste défendra prochainement sa proposition de loi sur le revenu minimum garanti, une mesure d'urgence face à l'inflation et à la multiplication des crises que subissent de plein fouet les plus pauvres.





GUILLAUME GONTARD

SÉNATEUR DE L'ISÈRE,
PRÉSIDENT DU GROUPE

- Sénateur de l'Isère (depuis 2017)
- Président du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires
- Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères
- Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-Mer
- Conseiller municipal du Percy (Isère)

Désarmement nucléaire : la France doit oeuvrer davantage

Pour le premier anniversaire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) j'ai parrainé un colloque organisé par la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) sur le désarmement nucléaire. Ce colloque s'est tenu dans l'actualité brûlante de la menace nucléaire brandie par Vladimir Poutine au début de l'invasion de l'Ukraine. Si la France ne peut pas se désarmer seule, elle doit oeuvrer davantage pour la réduction et la disparition des armes nucléaires dans le monde. Pour ce faire, les écologistes sont favorables à l'adhésion de la France au TIAN en tant que membre observateur.

Réfugié.e.s : non au deux poids, deux mesures !

La France et l'Union européenne ont réagi vigoureusement pour organiser l'accueil des réfugié.e.s ukrainien.ne.s, notamment via la directive de protection temporaire, qui garantit un droit au logement et au travail, l'éducation des enfants et des démarches administratives simples. L'élan de solidarité citoyen et associatif qui s'est déployé est également à saluer. Cependant, comme j'ai pu le constater à travers plusieurs déplacements (Calais, zones d'attente, frontière franco-italienne), les personnes fuyant d'autres zones de guerre n'ont malheureusement pas droit au même traitement et vivent bien souvent dans une extrême précarité. Cette différence de traitement injustifiable doit cesser : j'ai appelé à ce que le statut de protection temporaire soit étendu aux autres victimes de guerre, d'où qu'elles viennent.

Les propositions du collège citoyen

La cinquantaine de citoyen.ne.s réuni.e.s au sein de cette instance de démocratie participative que j'ai créé l'an dernier m'a remis ses propositions. En matière d'habitat, un rapport de 30 pages riche en exemples innovants face à la précarité et à la nécessaire transition sera envoyé aux élu.e.s isérois.e.s. Les citoyen.ne.s travaillant sur les monnaies locales et le revenu universel ont eux écrit un récit imaginant un autre futur grâce au revenu universel, combinant nouveau rapport au travail, relocalisation de l'économie et développement d'activités utiles à la société. Enfin, une proposition de loi pour rénover en profondeur nos institutions a émergé de la part du dernier groupe, que je déposerai prochainement. Au menu : lutte contre l'abstention, renforcement de la parité, nouvelles instances citoyennes, réforme du financement de la vie politique...

Ferropem : une mobilisation payante !

Après des mois de mobilisation aux côtés des salarié.e.s et des élu.e.s locaux et plusieurs interpellations du Gouvernement, l'usine Ferropem des Clavaux (Isère) a été sauvée. La production de silicium sera maintenue et 25 nouveaux emplois s'ajouteront aux 131 existants. En outre, cette décision permet de préserver la souveraineté française sur cette production stratégique et des savoir-faire cruciaux pour la transition écologique, notamment pour la fabrication de panneaux photovoltaïques. Malheureusement, l'usine de Château-feuillet (Savoie) a été sacrifiée, raison pour laquelle j'ai appelé, avec les élu.e.s écologistes de la Région, à une nationalisation temporaire. Les écologistes au Sénat se battent pour la mise en œuvre d'une véritable stratégie publique de déploiement du photovoltaïque en France qui implique de sauvegarder nos fleurons industriels.

- **Sénatrice des Français-es établi-es hors de France**
- **Vice-présidente du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires**
- **Membre de la commission des affaires sociales**
- **Co-présidente du Parti Vert Européen**

Le droit à l'avortement :

L'accès à l'avortement est un droit fondamental.

Ni plus ni moins.

Mais c'est un droit menacé.

Derrière l'attaque en règle des réactionnaires, des intégristes chrétiens et des fondamentalistes de tout poil, se trouve le fondement même du patriarcat : la volonté de contrôler le corps des femmes, la reproduction, de décider pour les personnes concernées si elles doivent ou non poursuivre une grossesse.

Parce que l'accès à l'avortement doit non seulement être protégé

mais aussi élargi, j'ai défendu au Sénat l'extension du délai légal d'accès à l'IVG, la suppression de la double clause de conscience et plus généralement la facilitation de l'accès à ce droit.

Par ailleurs, au-delà de la nécessaire constitutionnalisation du droit à l'IVG, j'ai déposé une loi pour défendre l'IVG pour toutes partout.. Cette loi prévoit entre autre l'envoi de pilules abortives dans les pays où cela est nécessaire, l'octroi de visa temporaire pour accéder à l'IVG en France, la protection internationale pour les personnes risquant des poursuites pénales pour avoir accédé à l'IVG.



MÉLANIE
VOGEL

SÉNATRICE DES FRANÇAIS·ES DE
L'ÉTRANGER
VICE-PRÉSIDENTE DU GROUPE

Lanceur·euse·s d'alerte

De l'intérieur de Facebook où l'on manie les algorithmes, de l'intérieur de PriceWaterhouseCoopers où l'on fabrique les montages fiscaux, de l'intérieur des abattoirs où l'on maltraite des animaux, de l'intérieur de la centrale de Tricastin, c'est souvent là et seulement là que l'on a accès à certaines informations d'intérêt public.

Protéger les lanceur·euse·s d'alerte, c'est donc bien sûr protéger des individus, mais c'est aussi protéger l'Etat de droit et la démocratie.

Cheffe de file sur la loi de protection des lanceur·se·s d'alerte, alors que j'avais travaillé au Parlement européen sur la mise en place d'une directive européenne, j'ai défendu une protection la plus large possible en France pour celles et ceux sans qui les écologistes ne pourraient pas défendre leurs combats avec la même force.

Défendre les droits des personnes LGBTQIA+

Seule Sénatrice (ouvertement) lesbienne et engagée dans la lutte pour les droits des personnes LGBTQIA+ depuis longtemps, porter ces combats au Sénat, dans la loi mais aussi dans le débat public est évidemment au cœur de mon mandat.

J'ai défendu dès mon élection l'interdiction des thérapies de conversion et travaille actuellement sur les droits des personnes trans et des personnes intersexes.

Représenter les français·e·s de l'étranger, un défi permanent :

Peu de personnes le savent, mais être Sénatrice des français·e·s établi·e·s hors de France, c'est n'avoir d'autre circonscription que... le monde (sauf la France) !

Alors « faire du terrain » est un défi permanent. Depuis que j'ai été élue, je m'applique à être en contact permanent avec nos élu·e·s, les conseiller·e·s des français·e·s de l'étranger à travers le monde entier.

Mais j'essaie aussi de porter des sujets nouveaux, peu investis jusqu'à présent par les élu·e·s des français·es de l'étranger, comme l'accès à l'avortement à l'étranger et la diplomatie féministe.



SOPHIE TAILLÉ-POLIAN

EX-SÉNATRICE DU VAL-DE-MARNE,
ÉLUE DÉPUTÉE DU VAL-DE-MARNE EN JUIN 2022

PLF 2022 - Sénat

L'année 2021 s'est achevée avec l'examen du budget pour l'année 2022. Ce projet de loi de finances ne répondait pas aux enjeux majeurs de notre pays, conséquences de ce dernier quinquennat des inégalités : augmentation du taux de pauvreté et marché de l'emploi dégradé avec une hausse du travail précaire, taux de marge des entreprises qui atteint des records, abandon de la jeunesse. Je n'ai eu de cesse de dénoncer dans l'hémicycle tout au long de cette séquence parlementaire ce budget qui confortait les inégalités, ne réparait pas le préjudice écologique, n'instaurait pas la justice fiscale, manquait d'ambition sur l'égalité femmes/hommes et ne prenait pas en considération la grande cause qu'est le handicap. Encore marqué-es par la crise sanitaire, nous avons besoin de mesures fortes pour être à la hauteur des enjeux actuels, en faveur de la justice sociale et de la lutte contre le dérèglement climatique. Pour répondre à ces défis, ce fut également le temps des propositions et des pistes de travail pour tendre vers une fiscalité juste : conditionnalité des aides publiques aux entreprises, l'instauration d'un RSA pour les 18-25 ans, ISF climatique.



DANIEL BREUILLER

ÉLU SÉNATEUR DU VAL-DE-MARNE EN JUIN 2022

Après 20 ans de mandats locaux comme Maire d'Arcueil et Vice-Président du département du Val de Marne, pendant lesquels j'ai participé à la création de la Vallée Scientifique de la Bièvre, à la communauté d'agglomération de Val de Bièvre et de la Métropole du Grand Paris dont je fus Vice-Président en charge de la nature en ville et de l'agriculture urbaine, je suis honoré et fier de rejoindre le Sénat, chambre des territoires.

J'aborde ce mandat sénatorial fort de cette expérience d' élu territorial et du lien puissant ainsi créé avec nos concitoyens.

Je l'aborde avec modestie, combativité et enthousiasme, avec l'ambition de contribuer à renforcer la culture écologique du Sénat, de mettre en avant la lutte contre le dérèglement climatique et pour la protection de la biodiversité.

La violence des crises climatique, démocratique et sociale exige des réponses urgentes et radicales qu'on ne peut enfermer dans des carcans financiers.

Cabinets de conseil - Sénat

En tant que membre de la commission d'enquête sur les cabinets de conseils initiée par mes collègues Eliane Assassi et Arnaud Bazin, j'ai suivi l'avancée des travaux : des auditions jusqu'à la proposition de loi finale. La qualité du rapport sénatorial a été d'une grande utilité pour mettre en lumière le phénomène du recours aux cabinets privés tels que McKinsey et l'objectif du gouvernement : la transformation de l'Etat. Le recours massif aux cabinets de conseil privés dans la haute administration publique est très emblématique de la conception de l'Etat qu'a Emmanuel Macron. Cela correspond à une défiance de sa part envers les fonctionnaires, doublée d'une adoration envers les méthodes du privé. Cela est d'autant plus inacceptable quand il s'avère que ces cabinets touchent près d'un milliard d'euros de l'Etat, alors qu'ils pratiquent l'évasion fiscale et que le gouvernement réduit constamment les dépenses publiques. La souveraineté de notre pays doit passer par les compétences internes de l'Etat pour être capable de mettre en œuvre ses propres politiques, au service de l'intérêt général.

Mobilisation AESH - circonscription

Dans le Val-de-Marne, l'année 2022 a été rythmée par la mobilisation des AESH. En grève illimitée depuis le 10 janvier, elles ont porté leurs revendications dans la rue à maintes reprises pour exiger un vrai statut et un vrai salaire. Alors que leur travail au quotidien est indispensable, elles font toujours plus d'heures avec toujours plus d'enfants à accompagner, mais avec moins de moyens, sans salaire correct et sans formation. L'accompagnement des enfants en situation de handicap doit être une priorité sur nos territoires pour assurer une éducation ouverte à toutes et tous les enfants de la République. Aujourd'hui les réponses ne sont pas satisfaisantes et les problèmes soulevés ne sont pas considérés. Je continuerai de me mobiliser à leurs côtés pour que l'inclusion scolaire ne soit pas qu'un slogan.

Pluralisme dans les médias et enjeux sociaux de préservation de l'emploi

Dans le cadre de la procédure de cession visant le rachat de 89 % des parts de La Provence dont le journal Corse-Matin j'ai souhaité interpellier le gouvernement début 2022 rappelant à ce dernier que les enjeux économiques et prédateurs financiers ne devaient suppléer ni :

- son devoir de vigilance face au pluralisme des organismes de presse
- sa capacité à faire prévaloir les enjeux sociaux de préservation de l'emploi.

Alors que ce dernier ne cesse de communiquer sur l'importance de la réindustrialisation du pays et sur la préservation de l'emploi... j'ai condamné son silence en tant que créancier principal dans cette procédure qui sous-tend l'acceptation tacite de la cession d'un journal, responsable d'une mission citoyenne, dont le prix de rachat reste le seul élément déterminant sans qu'aucun impératif sur le volet social ni sur l'indépendance des rédactions ne soit formulé.

Besoin de prendre en compte les spécificités locales et d'adapter les outils des politiques publiques

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, j'ai déposé et défendu plusieurs amendements visant à prendre en compte les spécificités locales en accord avec les élu-e-s afin de rompre avec les logiques de verticalité dont découlent in fine des décisions délétères pour nos territoires ruraux et montagneux. Dans cette perspective j'ai défendu des amendements visant un moratoire sur la suppression des centres de finances locales mais également le renforcement ou l'adaptation d'outils fiscaux destinés à aider les entreprises et la population de ces bassins de vie afin de compenser les handicaps naturels induits par leur géographie et ce notamment en Corse.

Préservation de notre environnement

Ces derniers mois, j'ai lors de mes prises de paroles et déplacements rappelé auprès des pouvoirs publics, que nous ne ferons aucune concession, sur les logiques mercantiles qui entendent hypothéquer notre territoire, que jamais nous ne sacrifierons la terre que nous léguerons demain à nos enfants, que la compromission n'était pas dans notre ADN politique.

C'est au nom de cette volonté que j'ai également participé, au congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). Les réflexions ont principalement porté sur la manière dont nous pourrions doter notre patrimoine naturel, de la personnalité juridique, afin de sanctifier la préservation de l'environnement en tant que droit des femmes et des hommes à vivre dans un environnement préservé, bassin naturel de vie.

Par ailleurs, j'ai interpellé le gouvernement sur son action relative à la pollution en mer, plus précisément aux crimes écologiques que des navires continuent de perpétrer au large de nos côtes et notamment en Corse en totale impunité. Après le drame qui s'est joué le 11 juin 2021, au large de nos côtes suite au dégazage sauvage d'un navire répandant une nappe d'hydrocarbures sur près de quinze kilomètres, j'ai rappelé à l'occasion d'une QAG qu'aucun élément de réponse ne nous avait été transmis en dépit des engagements pris 6 mois auparavant ; et rappelé à la nécessité d'engager un débat avec les élu-e-s locaux pour améliorer la sécurité de cette zone de navigation étroite et à hauts risques entre la Corse et la Toscane d'autant plus vital que des traces d'hydrocarbures ont été récemment retrouvées sur nos côtes.

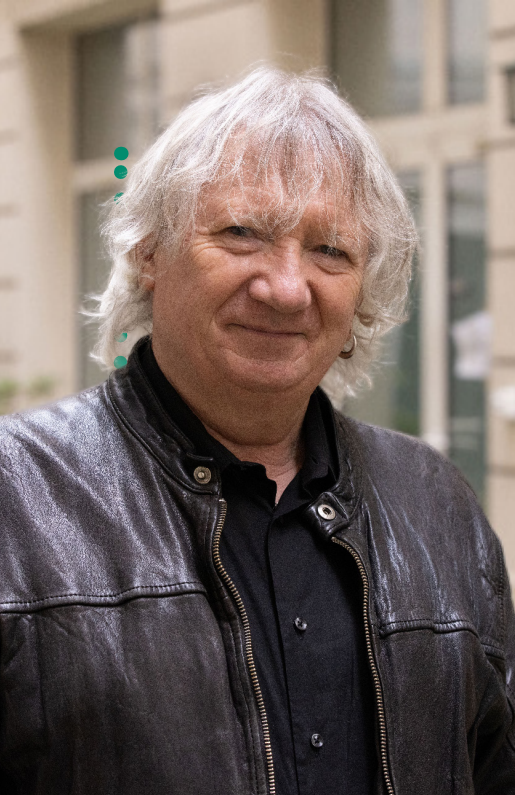
• Dès son plus jeune âge, Paulu Santu Parigi devient en 2001 maire de son village de Santa Lucia di Mercorù, puis en 2015, conseiller territorial sur la liste nationaliste victorieuse Pè a Corsica qui récolte une très large adhésion.

• En 2017, il préside la Communauté des communes Pasquale Paoli jusqu'en juin 2020. Souhaitant porter son engagement pour son territoire au niveau national, il est élu sénateur de Haute-Corse en septembre 2020. Parce que l'écologie a toujours été au cœur de son combat, que son île depuis toujours s'est dressée pour défendre son environnement, il intègre dès son entrée au Sénat le groupe GEST.

PAULU
SANTU PARIGI

SÉNATEUR DE LA HAUTE-CORSE





JOËL
LABBÉ

SÉNATEUR DU MORBIHAN

- Sénateur écologiste du Morbihan, depuis 2011
- Vice-Président de la commission des affaires économiques
- Maire de Saint-Nolff (Morbihan) de 1995 à 2014
- Engagé pour une agriculture et une alimentation durable, la préservation de la biodiversité et du climat

Au Sénat, les occasions manquées de l'accès équitable au revenu et à la terre pour les paysans

L'automne 2022 a été l'occasion de débattre de deux propositions de loi, concernant des thématiques centrales pour l'agriculture : la régulation de l'accès au foncier et la question du revenu agricole.

Malheureusement ces deux textes, aux intentions louables, ont échoué à atteindre leurs objectifs, faute d'ambition. La loi Egalim 2 n'a pas permis des rapports commerciaux équitables, assurant une rémunération correcte aux producteur-trice-s. De même, la loi sur l'accaparement des terres empêchera potentiellement quelques agrandissements massifs, mais elle ne permettra ni d'installer de nouvelles agricultrices et de nouveaux agriculteurs, ni de limiter la concentration du foncier dans des exploitations toujours plus industrielles.

Deux échecs regrettables, sur des sujets cruciaux pour notre souveraineté alimentaire et la transition écologique. Dans un contexte international instable, marqué par la flambée des prix de l'énergie, les aléas climatiques et sanitaires, il est essentiel d'avoir des paysan-ne-s nombreux-se-s, qui vivent de leur activité, sur des fermes à taille humaine, durables, autonomes et résilientes.

Lors des débats, nous avons porté, en lien avec la société civile paysanne, des propositions structurantes pour une régulation foncière ambitieuse qui permette de partager et protéger le bien commun qu'est la terre, et pour défendre une agriculture rémunératrice et équitable. Nous continuerons de porter ces solutions en lien avec nos collègues nouvellement élu-e-s à l'Assemblée.

Victoire du zéro phyto sur les espaces non-agricoles : extension de la loi Labbé 2 au 1er juillet 2022

Petite victoire dans la lutte contre les pesticides, la loi Labbé, qui interdit l'usage non-agricole des phytosanitaires, s'étend à de nouveaux espaces depuis le 1er juillet. En effet, pour trouver une majorité lors du vote de la loi en 2014, j'avais dû en exclure certains lieux, notamment les cimetières et les terrains de sport, du fait de contraintes à la fois techniques et culturelles.

En l'espace de quelques années, avec l'application de la loi, les mentalités ont évolué sur la place du végétal spontané en ville, et j'ai continué à travailler sur le sujet, en lien avec les associations et acteurs de terrain. En 2020, lors de la mobilisation collective des maires contre les épandages des pesticides à proximité des habitations, le Gouvernement a décidé d'étendre la loi Labbé à de nouveaux espaces : cimetières et terrains de sport, mais aussi campings, centres commerciaux, parcs d'entreprises, établissements d'enseignement et de santé...

Une véritable victoire culturelle, avec des conséquences bénéfiques pour la santé et la biodiversité. Il reste encore du travail, puisque les autoroutes, voies SNCF, et aéroports ne sont toujours pas concernés. Bien sûr, l'essentiel du combat reste à mener sur le terrain agricole ; vous pouvez compter sur notre action sur le sujet !



Déplacement à Bordeaux en soutien à Valérie Murat, attaquée en justice pour avoir lancé l'alerte sur les résidus de pesticides dans le vin, le 13 octobre 2021



Construire une véritable indépendance énergétique grâce aux énergies renouvelables

Parce que le bricolage de mesures d'urgence ne répond en rien à la conjonction de crises que nous connaissons, j'ai défendu ces derniers mois, une politique énergétique écologique, équilibrée et réaliste.

Avec le groupe GEST nous avons déposé plusieurs propositions de loi permettant de mettre en lumière notre vision politique sur ce sujet.

Sur l'hydroélectricité, **notre proposition de loi visant à maintenir les barrages dans le domaine public**, a pour objectif d'éviter l'ouverture à la concurrence des 150 concessions arrivant à

terme, imposées par des directives européennes. Rejetée par la majorité sénatoriale, le débat en séance a tout de même permis de souligner que l'absence de visibilité actuelle n'est pas tenable, qu'une régulation publique et un pilotage harmonieux des ENR dans nos territoires devra s'imposer !

Sur la question du nucléaire, nous avons déposé une proposition de loi **afin de renforcer la transparence, la sûreté et le contrôle du Parlement sur cette filière**.

Alors que le président Macron engage la France dans le déploiement inconséquent d'infrastructures

nucléaires, les incidents s'accumulent et les effets du réchauffement climatiques sur la sécurité du parc sont encore peu pris en compte. Dans un tel contexte, davantage de sûreté et de transparence s'imposent !

Nous avons également défendu à plusieurs reprises la mise en place d'un véritable **service public des énergies renouvelables**. Un pilotage de l'Etat est indispensable pour **organiser la transition, atteindre nos objectifs de déploiement des ENR**, et bien sûr **coordonner et réguler les initiatives privées** qui mettent à mal l'acceptation du renouvelable dans nos territoires.

Aléas climatiques : pour une assurance mutualiste, protectrice de tous les agriculteurs

Très attendu par le monde agricole, le projet de loi « réforme des outils de gestion des risques climatiques » fait la part belle au **modèle assurantiel privé**. Un système **inadapté pour protéger suffisamment tous les agriculteur-trice-s**, qui font face à des aléas climatiques de plus en plus nombreux et intenses.

Les assurances, dans une optique de rentabilité, couvrent des risques prévisibles et quantifiables. Le dérèglement climatique, par nature, démultiplie les risques, de plus en plus forts, imprévisibles et étendus.

En prévoyant de subventionner davantage les contrats d'assurance, **ce texte crée un régime à deux vitesses**, en favorisant le soutien public des agriculteurs assurés au détriment de ceux qui ne le sont pas, que ce soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens, dans un contexte de faiblesse des revenus agricoles, ou parce que leurs cultures ne sont pas assurables, comme pour le maraîchage diversifié ou l'apiculture.

Le texte ouvre la voie à un désengagement de la solidarité nationale et à un recul de la protection pour les non-assuré-e-s - aujourd'hui 87% des fermes - alors que les prix des assurances augmentent.

Au lieu de protéger les fermes diversifiées plus résilientes face aux aléas, **ce texte favorise la monoculture** avec un système de calcul qui incite à accroître les rendements, appuyés sur les énergies fossiles, la dégradation des eaux et l'épuisement des sols.

Parce qu'un autre modèle est possible, j'ai défendu le projet d'assurance mutualiste, financée par la solidarité nationale et tous les acteurs des filières, de l'amont à la distribution, gouvernée par les agriculteur-trice-s et la puissance publique, **qui garantirait à toutes et tous une protection satisfaisante**.

- Titulaire d'un Master en géographie, aménagement et développement durable, puis Professeur des écoles pendant près de 35 ans.
- Président depuis 20 ans d'une association culturelle soutenant le PCI et les principes du développement durable et solidaire
- Élu de 2008 à 2020 adjoint au maire de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, en charge des déplacements, de l'énergie et des espaces publics.
- Premier sénateur écologiste de l'histoire de l'Ille-et-Vilaine, élu avec 19,86 % des voix
- Membre de la commission des affaires économiques, particulièrement investi sur les questions d'énergie, de rénovation thermique des bâtiments, de transition agroécologique, et sur les enjeux de relocalisation et de souveraineté industrielle.
- Rapporteur de la mission d'information sur la méthanisation (2021) et membre de la mission commune d'information sur la sécurisation de la chasse (en cours)

DANIEL
SALMON

SÉNATEUR D'ILLE-ET-VILAINE





MONIQUE DE MARCO

SÉNATRICE DE GIRONDE
VICE-PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION

La liberté des médias est un bien précieux qui constitue un des fondements de notre République

La commission d'enquête sur la concentration des médias et son impact sur la démocratie a travaillé pendant quatre mois. A travers 48 auditions, elle a contribué à mettre sur le devant de la scène un problème crucial pour notre avenir démocratique.

Cette commission d'enquête s'est inscrite dans une actualité où la concentration des médias connaît une accélération avec la fusion annoncée des groupes TF1 et M6 ainsi que le rachat par Vincent Bolloré (groupe Canal+) des activités du groupe Lagardère (Le JDD ; Europe1 ; Paris Match ; Hachette). Aujourd'hui, une dizaine de milliardaires et de

- **Élue sénatrice de la Gironde en 2020**
- **Vice-Présidente de la commission culture**
- **Conseillère municipale à Talence / ancienne conseillère régionale puis Vice-Présidente du Conseil régional d'Aquitaine en charge de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.**

grands groupes se partagent une part considérable des sources d'informations. Cette concentration ne touche pas uniquement la presse, la radio et la télévision, cela concerne également l'édition et la production audiovisuelle.

L'information n'est pas une marchandise. Elle est un bien public qui conditionne le libre exercice de l'esprit critique et le bon exercice de la vie démocratique. Pour fonctionner, une démocratie a besoin de médias indépendants et pluriels afin de contribuer à la libre circulation des idées, des opinions. Au droit d'être informé correspond le devoir d'informer. Au sein de cette commission d'enquête, j'ai fait des propositions ambitieuses - à retrouver sur mon site internet (scanner QR code) - qui vont plus loin que les préconisations très consensuelles présentées dans le rapport.



Lecture publique

Cette loi très attendue par les bibliothécaires réaffirme trois grands principes : la liberté d'accès, la gratuité et le pluralisme des collections. Nous avons de bons espoirs qu'elle développera la lecture publique en France.

Grâce à la mobilisation des bibliothécaires, un amendement reprenant ceux que j'avais déposés en première lecture a été voté à l'Assemblée nationale. Les bibliothèques ont maintenant la possibilité de donner les documents retirés des collections à des organismes de l'ESS, associations et fondations qui pourront les revendre. Cela permet d'éviter la destruction de livres après le tri des collections et va contribuer à la création d'emplois.

Mobilisation contre la ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse et Bordeaux Dax

Mobilisée depuis de nombreuses années contre le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) de lignes à grand vitesse (LGV), j'ai été très étonnée du retour de ce dossier, sorti des cartons à quelques mois des élections présidentielles, alors même que le Président Macron avait affirmé en 2017, vouloir « prioriser les transports du quotidien plutôt que les grands projets tels que la LGV ».

Ces financements doivent être réorientés en priorité sur les trains du quotidien, comme le RER Girondin et les trains régionaux. Les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne, ainsi que la mairie de Bordeaux, ont rappelé leur opposition au projet et leur refus de participer à son financement. J'ai déposé un amendement de suppression de la « taxe LGV » qui serait acquittée par les ménages et les entreprises à proximité de la nouvelle ligne pendant 40 ans lors du projet de loi de finances pour 2022, qui n'a finalement pas été examiné par le Sénat.

Rappelons que le GPSO a reçu des avis défavorables lors de plusieurs enquêtes publiques. Le projet conduirait, en l'état, à l'artificialisation de plus de 4000 hectares, avec un effet ravageur sur les milieux naturels, les terres agricoles, les forêts de Gironde et la vallée du Ciron. Une modernisation des lignes existantes se chiffrerait entre 4,6 et 7,3 milliards d'€, selon les études, en comparaison des 14,3 milliards d'€ du GPSO, pour gagner quelques minutes.

Au Sénat : défendre une vision du sport plus durable et plus inclusive

En janvier 2022, trois mois avant la fin du quinquennat, le Gouvernement a présenté devant le Sénat le seul et unique texte d'orientation de la précédente majorité présidentielle sur le sport. Loin d'une loi-cadre ambitieuse, cette proposition de loi "visant à démocratiser le sport en France" était un catalogue de mesures tantôt techniques, tantôt consensuelles, toujours peu ambitieuses. Quelques mesures méritaient d'être saluées, comme la diffusion du sport dans de nouveaux milieux ou une plus grande parité et inclusivité, ou encore, une exemplarité renforcée.

Fidèle à sa tradition réactionnaire, la majorité sénatoriale de droite a considérablement amoindri la portée de ce texte en torpillant les mesures de parité et de renouvellement dans les instances dirigeantes sportives. Mon effort s'est porté sur le rétablissement de ces mesures par voie d'amendement - sans succès, hélas, il a fallu attendre la dernière lecture à l'Assemblée nationale pour voir ces mesures sanctifiées. J'ai aussi défendu une vision durable du sport en demandant l'adaptation de nos équipements au dérèglement climatique : nous ne sommes pas prêt-e-s à pratiquer du sport par +2 ou +3 degrés.

Ce texte a également été l'occasion pour les réactionnaires de tout bord de se déchainer autour d'une mesure symbolique : l'interdiction pour les femmes musulmanes voilées de participer aux compétitions sportives. En accord avec nos valeurs écologistes, inclusives et humanistes, je me suis opposé avec force à cet amendement indigne.

Le sport est un acte où l'on communie, ensemble. Et de cette communion, la question mémorielle ne peut être éludée. C'est pourquoi j'ai été, au nom du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, rapporteur

sur la proposition de loi visant au gel des matchs de football le 5 mai, date anniversaire de la catastrophe de Furiani.

Le 5 mai 1992, lors de la finale de la coupe de France opposant le SC Bastia à l'Olympique de Marseille, une tribune du stade de Furiani, en banlieue de Bastia, s'effondre, causant la mort de 18 personnes et plus de 2 000 blessé-e-s. Ce drame est une blessure profonde, toujours vive dans la mémoire du peuple Corse et de la communauté du football.

30 ans plus tard, avec ce texte, né d'une initiative de l'Assemblée nationale et que nous sommes parvenus à faire voter à l'unanimité au Sénat, nous apportons enfin à cette catastrophe la reconnaissance de toute la Nation. Plus aucun match de football professionnel d'une compétition française ne sera joué le 5 mai.

Sur le terrain : défendre la liberté et la dignité, partout

Hors des murs du Sénat, le combat pour nos valeurs doit se mener sur tout le territoire.

A Aubervilliers, les bétonneurs des Jeux Olympiques de 2024 ont entamé la destruction de jardins ouvriers centenaires. Leur motivation ? Construire une piscine d'entraînement et un solarium. Des équipements coûteux, inutiles, anti-écologiques. Face à cette destruction programmée, un collectif s'est mis à résister, les "Jardins à défendre". Je leur ai apporté mon soutien dans leurs combats, en interpellant le Gouvernement lors d'une séance de questions et en visitant leurs

GROUPE ÉCOLOGISTE DU SÉNAT SOLIDARITÉ & TERRITOIRES

jardins, véritables oasis populaires de verdure et de solidarité dans une petite couronne bien trop bétonnée.

Ma mission de parlementaire m'a conduit à visiter de nombreux centres de rétention administrative (CRA), partout en France (Lyon-Saint-Exupéry, Mesnil-Amelot, Rouen...). Les vagues COVID et les adaptations du droit aux protocoles ont conduit à un recul des droits humains dans ces centres, poussant parfois certaines personnes retenues dans le désespoir.

J'ai également pris part au maraude solidaires du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, à Briançon. Bien loin de la communication gouvernementale qui réduit les exilé.es à de simples statistiques, visiter les CRA et notre frontière militarisée permet de témoigner de leur souffrance et de la situation impossible dans laquelle les plongent nos politiques migratoires nationales et européennes indignes.

J'ai soutenu le mouvement contre la dissolution du Groupe antifasciste Lyon et environs. Symbole d'une perte complète de valeurs du Gouvernement - et de Gérard Darmanin en particulier - qui met sur un pied d'égalité les militant-e-s antifascistes et les milices d'extrême-droite, cette dissolution injuste a été finalement suspendue par le Conseil d'Etat fin mars 2022.

- Élu sénateur du Rhône en 2020
- Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Vice-Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Membre de la délégation aux entreprises
- Ancien chargé de communication et collaborateur d'élus-e-s

THOMAS
DOSSUS

SÉNATEUR DU RHÔNE





JACQUES FERNIQUE

SÉNATEUR DU BAS-RHIN

- Élu en 2020 avec une liste d'union large de la gauche et des écologistes
- Membre de la commission aménagement du territoire et développement durable
- Vice-président de la commission des affaires européennes

Le rail, solution sociale et environnementale

Jacques Fernique a organisé un colloque avec le concours de la Commission Transports d'EELV qui visait à identifier les priorités et les moyens d'une politique ferroviaire engageant la trajectoire passant par un doublement de part modale d'ici à 2030, à travers les thématiques des services aux usagers, des infrastructures et du fret ferroviaire. On ne pourra parvenir au doublement de la part modale, que par l'amélioration de la qualité du service, avec notamment de meilleurs cadencements et un maillage équilibré du territoire, l'optimisation des capacités de l'existant, et une refonte du système du fret ferroviaire avec un nouvel ancrage territorial.

Pour une protection maximale des fonds marins

Jacques Fernique était vice-président de la mission sur les fonds marins, constituée à l'initiative du groupe LREM. Notre groupe aurait souhaité que le rapport rejoigne clairement (à l'instar du Parlement européen) la position de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, demandant un moratoire sur l'exploration minière et l'exploitation qui en découlerait. En effet, ce moratoire s'impose au vu des risques écologiques irréversibles qui pèsent sur les écosystèmes des grands fonds et peut-être même sur les mécanismes océaniques de captation carbone.

Les actions menées et à venir du vélo

La dynamique du Club des élu-e-s nationaux pour le vélo que co-préside Jacques Fernique a été fructueuse. Il s'agit de devenir un vrai pays cyclable, en se rapprochant du modèle allemand dont la part modale est de 12%. Durant ce quinquennat, il s'agit de porter le montant du fonds vélo à 500 millions par an pour doubler le réseau cyclable, réduire la vitesse en agglomération, généraliser l'apprentissage du vélo, rendre obligatoire le Forfait Mobilités Durables, et renforcer les mesures d'accompagnement social.

PPRE Devoir de vigilance

Jacques Fernique a été co-rapporteur d'une proposition de résolution européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. La Commission européenne a récemment dévoilé son projet de directive visant à favoriser un comportement durable et responsable des entreprises, tout au long des chaînes de valeur mondiales. Dans le cadre de l'examen de la résolution, la majorité sénatoriale a allégé les contraintes en relevant les seuils des entreprises concernées et en repoussant le principe d'une inversion de la charge de la preuve qui pèserait sur les entreprises plutôt que sur les victimes. Ce texte ne fait que commencer son parcours européen, et sera suivi de près.

Taxonomie verte

La finance est un levier indispensable pour que le Pacte vert européen réussisse. C'est l'objet de la fameuse « taxonomie verte » : réorienter les flux financiers vers des activités « durables ». La Commission européenne a donc élaboré une classification des activités distinguant celles jugées « durables » de celles qui ne le sont pas. Cette élaboration devrait relever d'éléments rationnels et scientifiques, mais les lobbyings puissants du gaz et du nucléaire s'en sont évidemment mêlés. La Commission européenne vient de céder à ces pressions. Jacques Fernique s'est opposé à ce dévoiement. Récemment, le vote des eurodéputés en commission a contré le projet en votant contre l'inclusion du gaz et nucléaire dans la taxonomie. Le Parlement européen en juillet tranchera sans doute.

SUIVI DES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES DE GLASGOW : UNE « COP26 » LOIN DU COMPTE

Après avoir mené durant plusieurs mois des auditions sur les enjeux de la COP 26 de Glasgow, le groupe de travail du sénat « Enjeux internationaux - Climat - Environnement - Développement » que je préside, a rédigé une proposition de résolution cosignée par la quasi-totalité des groupes politiques. Cette résolution, adoptée par le Sénat le 2 novembre 2021, a permis de rappeler le soutien que la représentation nationale apporte aux négociateurs français et européens en leur demandant de rester les premiers défenseurs du bien commun mondial que constitue l'Accord de Paris. Au retour de la COP, nous avons rendu, avec plusieurs collègues, un rapport sur le bilan de cette négociation très décevante. Cette COP est un échec car elle n'a pas permis de crédibiliser un

scénario de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre permettant de limiter le réchauffement entre 1,5 et 2°C. A ce stade, en partant du principe que les engagements pris seront tenus, le monde se dirige vers un réchauffement de plus de 2,5°C au XXI^e siècle. Les avancées insuffisantes en matière de finance climatique, de « pertes et dommages » font également craindre un accroissement des tensions entre pays développés et pays en développement, au risque de paralyser durablement la négociation climatique. Nous avons donc appelé la France et l'Union européenne à avancer sur ce volet de la solidarité et du développement dans la perspective de la COP27.

PAIX ET CLIMAT, MÊME COMBAT !

En novembre 2021, j'ai interrogé le gouvernement sur l'aberration que constituerait l'inclusion du gaz et du nucléaire dans la taxonomie verte européenne, leur ouvrant ainsi accès à des financements supplémentaires. Fruit d'un accord entre la France et certains pays est-européens (« tu soutiens mon nucléaire, je soutiens tes investissements dans le gaz... »), ce deal a pour l'heure été rejeté par les commissions des affaires économiques et de l'environnement au Parlement européen. La nouvelle donne géopolitique européenne, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les coupures de gaz russe en Europe, tend davantage encore à invalider la pertinence de cet accord.

Début mars, lors du sommet européen sur le climat à Nantes organisé par la Présidence française de l'Union européenne et l'association Climate Chance, j'ai dénoncé avec force cette agression révoltante et moyenâgeuse, et souligné que le renforcement de l'autonomie énergétique de l'Europe était une réponse nécessaire pour se libérer du chantage russe comme pour répondre au défi climatique et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'intensification du développement des énergies

renouvelables, le verdissement de la commande publique et la mise en place d'une véritable politique d'investissement territorial dans la transition sont autant de leviers pour atteindre cette autonomie. La discussion, probablement à l'automne, du projet de loi relatif à la simplification des procédures concernant le déploiement des énergies renouvelables sera l'occasion de vérifier la volonté du gouvernement d'avancer résolument en ce sens, alors que ces derniers mois, les atermoiements et les déclarations contradictoires ont nourri le doute sur la force de son engagement, notamment concernant l'éolien terrestre, dont tous les scénarios des agences de l'État disent pourtant le rôle central dans les 10 prochaines années.

- Sénateur de Loire-Atlantique depuis 2011
- Vice-président de la commission Aménagement du Territoire et du Développement Durable
- Président du groupe de suivi « Enjeux internationaux - Climat - Environnement - Développement »

RONAN
DANTEC

SÉNATEUR DE LA LOIRE-ATLANTIQUE



Crédit Margot L'Hermite

La crise du système de santé en débat

25 établissements de proximité fermés en 2020 ; 1800 lits fermés entre janvier 2020 et mars 2021, 27 000 en hospitalisation complète depuis 2013 (source : DREES). Les fermetures définitives ou provisoires se multiplient. Sous-financement chronique et dette triplée en 10 ans. Le tableau est noir.

Le Sénat a lancé une commission d'enquête. Après quatre mois de travaux, j'ai remis une contribution annexée au rapport en mars 2022. J'y analyse que la pandémie de covid 19 a percuté un système de santé affaibli depuis deux décennies et inadapté du fait de facteurs qui font système. Des ONDAM sous évalués d'où l'injonction de réaliser des milliards d'économies ; la T2A généralisée ; des politiques austéritaires qui

ont induit les déficits structurels, fait chuter les taux d'investissements et dégradé les conditions de travail des personnels qui a conduit à une perte de sens et une crise de l'attractivité que le Ségur de la santé n'a pas résolue.

Ce fut l'objet de ma question d'actualité au ministre des Solidarités et de la Santé le 27 janvier dernier.

Et s'il faut améliorer l'accès aux offres de soins, il faut surtout maintenir la population en bonne santé, en prévenant et intervenant avant la survenue de la maladie, en réduisant les gradients sociaux, territoriaux et environnementaux de santé car là réside désormais l'efficacité du système de santé et la maîtrise future des dépenses. Ce doit être l'objet d'un grand débat national pour une loi systémique d'envergure.

PLFSS 2022 : virage manqué pour le Grand âge

La saison automnale fut à nouveau rythmée par la loi de Financement de la Sécurité Sociale. Marquée par quelques avancées, comme la meilleure prise en charge de la contraception ou la création des services autonomie, le PLFSS 2022 tenta vainement de faire oublier l'abandon de la Loi Autonomie.

Peine perdue, car si le projet de loi comprend des mesures positives qui annoncent le nécessaire virage domiciliaire, celles-ci n'emportent pas d'effets structurants, faute de trouver place et cohérence dans une loi systémique et d'y consentir de nouvelles ressources.

La 5ème branche, sans recette nouvelle, en déficit dès sa création, sans refonte d'un modèle économique inefficace (ce que le scandale des EHPAD a dévoilé) s'est résumée en une enveloppe vide face au nouveau défi de la transition démographique.

Pour toutes les branches de la Sécurité Sociale, le mot d'ordre reste celui de l'austérité et de la marchandisation.

Économiste de formation, Raymonde Poncet a été consultante dans un cabinet d'expertise de la chimie, économiste au Comité Central d'Entreprise de Renault Trucks, et directrice d'une grande association d'aide et de soin à domicile spécialisée dans les dispositifs Alzheimer. Membre d'Europe Écologie les Verts (EÉLV), écosyndicaliste, elle a été élue conseillère générale du canton Lyon III en 2011, jusqu'à la création de la Métropole de Lyon. Éluée sénatrice du Rhône fin septembre 2020, elle est vice-présidente de la Commission Affaires Sociales et Santé et de la Délégation aux Droits des Femmes et membre du Groupe Interparlementaire d'Amitié France-Palestine.

« Venue à l'Écologie Politique par la question sociale, je mets et je mettrai toute mon énergie, avec mes collaborateurs, à faire avancer la justice sociale et environnementale. »

RAYMONDE
PONCET

SÉNATRICE DU RHÔNE



Crédit : Éric Cocquelin

L'humanisme au cœur de mon action

En tant que Vice-Président de la commission des lois et de la délégation aux collectivités territoriales, j'ai à cœur de porter les valeurs qui m'animent, dans l'hémicycle et dans les Bouches-du-Rhône.



C'est cette volonté qui m'a poussé à m'impliquer fortement dans les travaux concernant les questions migratoires ou mémorielles. L'histoire ne doit pas être un éternel recommencement, la France doit reconnaître ses erreurs et en tirer des enseignements pour le présent, et plus encore le futur. Les erreurs passées de l'Etat entrent malheureusement en résonance avec celles commises aujourd'hui dans notre politique d'asile et d'accueil. Génocide arménien, traitement des algériens membres du FLN ou Harkis, autant de sujet sur lesquels j'ai pu interpellier vigoureusement le gouvernement, et tenter d'amender la loi, afin que le devoir de mémoire soit fait, en pour et en contre, avec justesse et justice.

La mission d'information sur la Question Migratoire m'a amené à auditionner nombre d'associations d'aide aux réfugié-e-s, aux demandeur-se-s d'asile. J'ai aussi exercé mon droit de visite des lieux de privation de liberté, visitant zone d'attente (Aéroport de Marignane), centre de rétention (au Canet à Marseille), mais aussi des points de passage connus, tel que celui de Montgenèvre, constatant avec émotion la détresse des réfugié-e-s, mais aussi celle des agents de l'État. Ces agents doivent faire appliquer

des règles et des procédures iniques, un empilement de lois françaises et de règles européennes sans cohérence ni humanité. Moins de 5% des obligations de quitter le territoire français (OQTF) sont effectives, 50% des recours administratifs concernant l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous à la préfecture compétente dans les délais impartis ... Cette situation, aussi inhumaine que kafkaïenne, est un non-sens ; comment redonner de l'espoir à des personnes en souffrance, comment leur faire aimer un pays d'asile qu'ils ont souvent choisi, en leur opposant forces de police, procédures d'une complexité absurde, et pire, en ne respectant pas leurs droits les plus élémentaires ?



J'ai pu voir la réalité du drame ukrainien en visitant des camps de réfugié-e-s en Pologne, et la mobilisation sans précédent, en coordination, des pays européens est riche d'enseignement. Lors d'un colloque interparlementaire, j'ai pu échanger avec des parlementaires de toute l'Europe, certains pays commencent à se demander si la procédure d'exception mise en œuvre pour accueillir les réfugié-es ukrainien-nes (autorisation de

résidence provisoire accordée d'office, le temps pour les autorités de statuer, permettant de scolariser, de se loger, de travailler...) ne devrait pas devenir la règle. Pourquoi partir du principe qu'un-e réfugié-e souhaite se soustraire aux autorités ? Les mises en centre de rétention doivent être l'exception, pas la règle !

Les sujets que je souhaite porter cette année ne manqueront pas : réforme institutionnelle pour une nouvelle organisation territoriale, déclinaison d'un nouvel humanisme, notamment en matière d'accueil des migrants, mon plus ancien combat (depuis les 70es) la dénucléarisation civile et militaire, ainsi que le sujet le plus important de tous, la préservation de la biodiversité. Le contexte fait aussi apparaître une nécessaire réforme constitutionnelle pour une nouvelle démocratie citoyenne et participative.

L'année s'annonce riche de débats et de luttes, vous pouvez me faire confiance pour les mener au mieux avec nos groupes parlementaires !

- Né à Oran en 1954, a grandi et étudié à Marseille, vit à la Bouilladisse où il est conseiller municipal depuis 2014
- Élu secrétaire régional PACA en 2013 et 2017
- Élu sénateur en 2020, Vice-Président de la commission des lois, et de la délégation aux collectivités territoriales
- Décentralisation, Métropolisation, transition écologique des territoires, politiques de migration et d'accueil

**GUY
BENARROCHE**

SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Retrouvez toute l'activité du groupe
sur notre site internet
et les réseaux sociaux !

www.ecologiste-senat.fr



Pour toute question:
contact@ecologiste-senat.fr



**GROUPE ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT** SOLIDARITÉ
& TERRITOIRES